

Lutte Anti-vectorielle - Bilan départemental des Yvelines - Saison 2023

Surveillance du 1^{er} mai au 30 novembre 2023

Bilan épidémiologique 2023

Les **arboviroses** sont des maladies virales provoquées par des arbovirus, c'est-à-dire des virus transmis par piqûres d'arthropodes (moustique, moucheron piqueur, tique) à des hôtes vertébrés (mammifères ...) (Fig.1).

Depuis le 1^{er} janvier 2020, les Agences Régionales de Santé (ARS) sont en charge de l'ensemble des missions de surveillance et de lutte contre les moustiques vecteurs (lutte anti vectorielle).

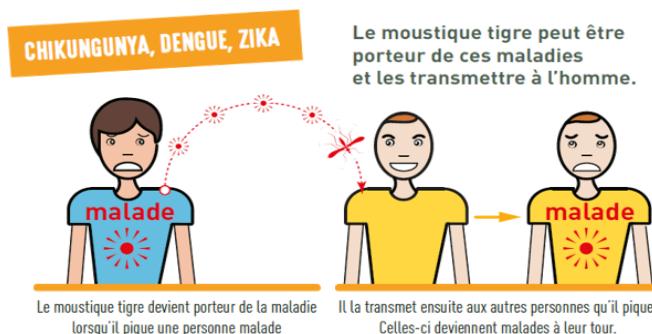


Figure 1 : Transmission d'arboviroses, ARS-IDF.

➔ Données 2023 sur les arboviroses transmises par le moustique tigre recensées dans la région Ile-de-France (IDF) :

- **704 cas** dont 691 dengue, 6 chikungunya, 6 zika et 1 co-infection ;
- **96 hospitalisations** pour la dengue dont 2 décès ;
- **70 % des cas importés** proviennent de la Martinique et la Guadeloupe.
- A l'échelle du département des **Yvelines, 80 cas** dont 75 dengue, 1 chikungunya et 4 zika.



Fait marquant : 1^{er} cas autochtone de dengue (patient contaminé sans notion de voyage hors IDF) identifié dans la région francilienne (Val-de-Marne).

Surveillance du territoire

La surveillance du moustique tigre s'effectue du 1^{er} mai au 30 novembre par la Délégation départementale de l'ARS IDF.

➔ Via le Portail de signalement du moustique-tigre

327 signalements de particuliers (contre 83 en 2022) dans les Yvelines, dont 81 (48 en 2022) provenant de communes non colonisées.

Plateforme de signalement : https://signalement-moustique.anses.fr/signalement_albopictus/

➔ Via un réseau de pièges pondoirs

526 pièges pondoirs sur la région IDF, dont **67** positionnés sur les Yvelines. L'évolution du front de colonisation au niveau régional entre 2020 et 2023 via le réseau de pièges pondoirs (Fig. 2) confirme la progression du moustique-tigre de la proche couronne vers les départements de la grande couronne.



Figure 2 : Piège pondoir et ses composants (saut, grille métallique, bloc de polystyrène, larvicide biologique).

Bilan de la colonisation du territoire des Yvelines - fin de saison 2023

Une commune est considérée comme colonisée si au moins l'un des trois critères suivants est présent :

- présence d'œufs dans le piège pondoir lors de 3 relevés successifs ;
- observation de larves et/ou d'adultes dans un rayon supérieur à 150 mètres autour d'un signallement ou d'un piège positif, lors de l'enquête entomologique ;
- distance supérieure à 500 m entre 2 pièges positifs ou 2 signalements positifs.

→ **17 communes** sont considérées comme colonisées en 2023 (contre 7 en 2022), représentant **31 % de la population du département des Yvelines**.

Les communes colonisées des Yvelines sont désormais : Achères, Carrières-sur-Seine, Chatou, Conflans, Sainte-Honorine, Croissy-sur-Seine, Elancourt, Houilles, Jouars-Pontchartrain, Le Mesnil-le-Roi, Le Pecq, Maisons-Laffitte, Montesson, Poissy, Sartrouville, Versailles, Villepreux et Viroflay.

Bilan des enquêtes entomologiques 2023

→ **66 enquêtes entomologiques**, ou surveillance des moustiques, ont été réalisées sur le département des Yvelines :

- **47** enquêtes suite à la survenue de cas d'arboviroses importés en métropole,
- **7** enquêtes suite à des relevés de pièges pondoirs positifs (présence d'œufs),
- **12** enquêtes suite à des signalements de particuliers confirmés (validés par l'opérateur).

Fait marquant : 1^{er} traitement insecticide mis en œuvre en octobre 2023 contre le moustique tigre sur la commune de Chatou, suite à la déclaration de deux cas d'arbovirose de la même famille, habitant sur Chatou, et signalés suite à un retour de voyage de zone en situation d'endémie (Martinique).

Opérations de sensibilisation en 2023

En 2023, la Délégation départementale des Yvelines de l'ARS Ile-de-France a organisé plusieurs actions de communication et d'information sur les risques sanitaires liés au moustique tigre et les mesures préventives et curatives :

- auprès des collectivités (webinaire / kit de communication),
- auprès des gestionnaires de sites sensibles susceptibles d'accueillir des personnes contaminées (établissements de santé / zone aéroportuaire),
- et auprès des administrés et public spécifique domiciliés dans des communes colonisées (sensibilisation des élèves dans les écoles primaires ou secondaires...).

Perspectives saison 2024

Outre la circulation très active de la dengue dans les territoires français des Antilles et l'augmentation importante du nombre de cas importés en métropole depuis le début d'année 2024, les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 et les 5 sites de compétition du département des Yvelines vont favoriser les grands rassemblements de personnes venant de toute la métropole et du monde entier.

Dans ce contexte, la Délégation départementale des Yvelines portera une attention particulière sur cette problématique de lutte anti-vectorielle à l'approche de la période d'activité du moustique tigre et dans le cadre de cet événement international :

- en accentuant **les actions de prévention pour réduire les risques de survenue de foyer d'arboviroses** (sensibilisation des professionnels de santé et des laboratoires, actions d'information dans les communes, diffusion de l'information aux usagers, action de lutte intégrée (formation aux bons gestes de prévention, mobilisation des associations)...) ;
- en renforçant **la surveillance notamment celle des 43 communes limitrophes des territoires colonisés, ou ayant fait l'objet d'un signalement citoyen ou d'un piège positif** (Fig. 3).

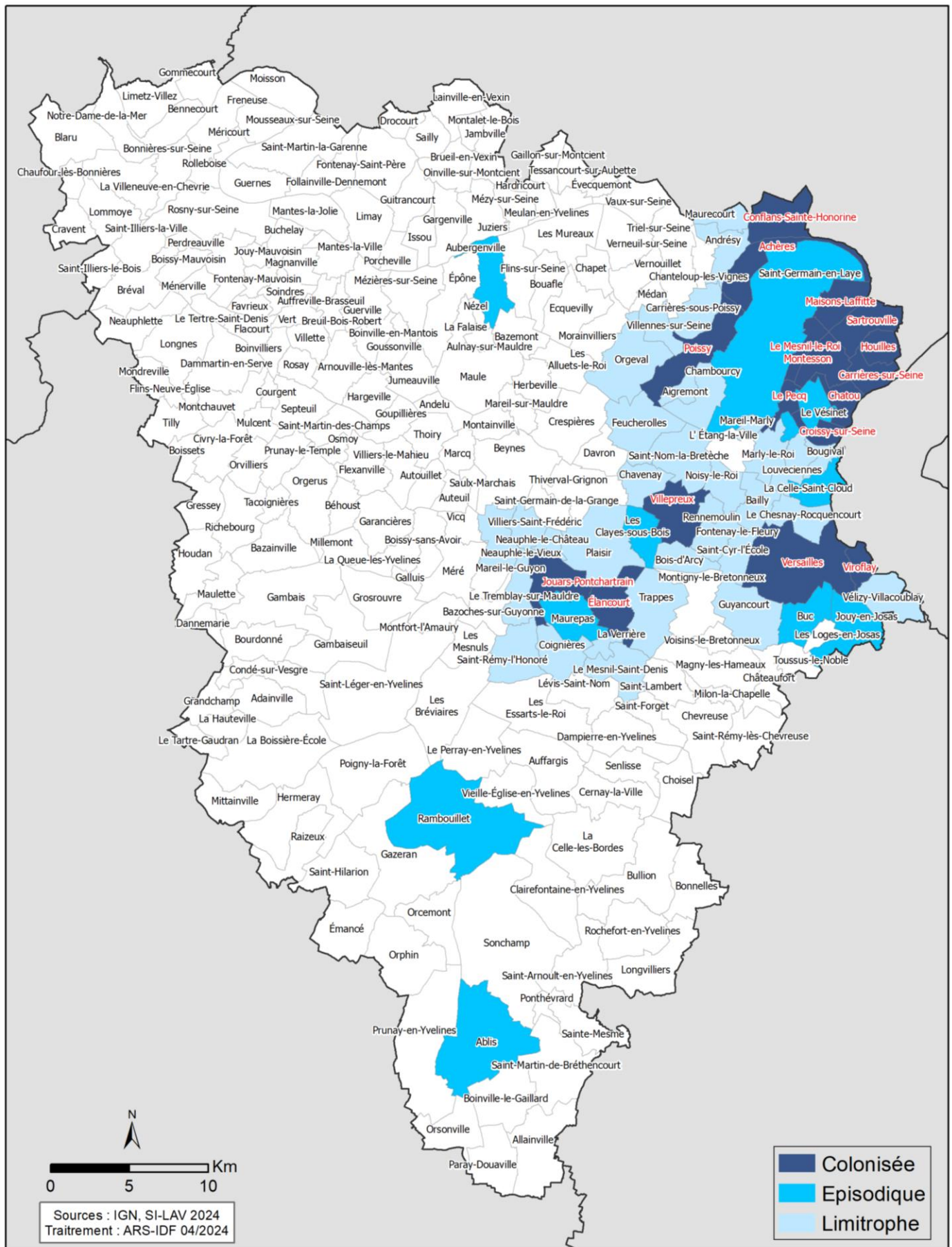


Figure 3 : Implantation du moustique *Aedes albopictus*, dit moustique tigre, dans le département des Yvelines. Les communes en rouge représentent les communes colonisées.